



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Département de la culture, des
infrastructures et des ressources
humaines

Madame la Conseillère d'Etat
Nuria Gorrite
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

dossier traité par
notre réf. A.1/2024/53 – er
votre réf.

Lausanne, le 13 juin 2024

Consultation sur l'horaire 2025

Madame la Conseillère d'Etat,

La Municipalité de Lausanne a pris connaissance du projet d'horaire 2025 et vous remercie de la consulter.

Consciente qu'il s'agit d'un horaire de chantier évolutif, elle note et salue les améliorations apportées au projet d'origine. Elle souligne en particulier le renforcement de l'offre entre Lausanne et le pied du Jura, avec un terminus ou point de départ, deux fois par heure, contre une fois par heure aujourd'hui.

La Municipalité de Lausanne réaffirme toutefois ses vives préoccupations au sujet de la dégradation globale de l'offre ferroviaire de sa ville. Les augmentations de temps de parcours ne sauraient satisfaire Lausanne. Il y a les minutes perdues entre notre ville et Genève, puisque la connexion la plus rapide passe de 36 à 39 minutes, mais également le temps perdu entre Lausanne et Berne. Là aussi, trois minutes ajoutées au trajet et aucune amélioration prévue à l'horizon. La Municipalité réaffirme que les engagements pris, notamment ceux de Rail 2000, doivent être entièrement tenus.

La Ville de Lausanne restera attentive à l'évolution de cet horaire ces prochaines années et soutient sans réserve les préoccupations exprimées par Oustrail dans son communiqué du 12 juin 2024 au sujet du nouveau projet d'offre 2035 consolidé.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Copie : Direction générale de la mobilité et des routes